



De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY • GUER • MALESTROIT

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
Reçu en préfecture le 21/12/2018
Affiché le
ID : 056-200066785-20181211-B2018_84-DE

Bureau communautaire du 11 décembre 2018 Délibération n° B2018-84

L'an deux mille dix huit, le 11 décembre à 16h00, le bureau communautaire légalement convoqué le 05 décembre, s'est réuni à Malestroit sous la présidence de Jean-Luc Bléher.

Membres du bureau communautaire en exercice : 12 - Nombre de votants : 9

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, LAMOUR, DROUGARD, LELIEVRE, GICQUELLO, RODRIGUEZ, BLEHER, BRULE, JOSSE, MARCHAL.

Absents, Excusés : Madame BERTHEVAS, Messieurs ROUSSETTE et LAUNAY

Secrétaire de séance : Guy Drougard

Objet : Culture : Ecole de musique – Vote des tarifs

Le vice-président propose aux membres du bureau valider les tarifs de la régie de recettes de l'Ecole de musique pour la saison culturelle 2019-2020 (une saison culturelle s'entend de septembre à juin). Conformément à la note de cadrage budgétaire, les tarifs proposés à compter de 2019 se présentent ainsi :

Cursus	Résidant de l'Oust à Brocéliande communauté								Hors de l'Oust à Brocéliande communauté								
	Enfant (€)				Adulte (€)				Enfant (€)				Adulte (€)				
	T4*	T3*	T2*	T1*	T4*	T3*	T2*	T1*	T4*	T3*	T2*	T1*	T4*	T3*	T2*	T1*	
Formation musicale + pratique individuelle + pratique collective	276	257	237	218	297	276	255	234	409	381	358	338	440	409	379	348	
Formation musicale + pratique semi-collective + pratique collective	184	171	159	145	/				273	254	238	225	/				
Formation musicale seule /Éveil musical	72	66	61	56	/				133	124	115	105	/				
Pratique individuelle seule	379	352	325	299	542	504	466	429	644	599	554	509	644	599	554	509	
Pratique individuelle + pratique collective	327	305	281	259	327	305	281	259	440	409	379	348	440	409	379	348	
Pratiques collectives	Atelier	123	112	105	97	198	184	171	157	246	228	211	194	246	228	211	194
	Orchestre ou chœur	68	62	58	53	100	93	86	79	113	104	97	89	113	104	97	89
Parcours instrumental	92	86	79	73	/				143	133	123	114	/				
Frais de dossier	31 € par famille								46 € par famille								
Location d'instrument	20 € pour une guitare								50 € pour un autre instrument								

*Les frais pédagogiques sont calculés en fonction du quotient familial :

0 € < T1 < 550€ 551 € < T2 < 850 € 851 € < T3 < 1200 € T4 > 1201 €

Le montant des frais pédagogiques pourra être proratisé au mois, au trimestre, etc

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire,

- **VALIDE** les tarifs de l'Ecole de musique tels que présentés ci-dessus, à compter de la saison culturelle 2019/2020
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le président
Jean-Luc Bléher

à BROCELIANDE
COMMUNAUTÉ
La Gacilly • Guer • Malestroit